



## CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2022

Le Conseil municipal de la commune de LASSAY-LES-CHÂTEAUX, légalement convoqué le 06 avril 2022, s'est réuni en session ordinaire, le lundi 11 avril 2022 à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Jean RAILLARD, Maire.

**CONSEILLERS** : En exercice : **19** - Présents : **17** - Pouvoir(s) : **2** - Votants : **19**

**Présent(s)** : J. RAILLARD – S. SOULARD – M. RIGOUIN – M. CONNEAU – B. LANDAIS – MF THELIER – S. SAINT-ELLIER – T. LEBLANC – M. POUSSIER – B. GAUTIER – F. BEAUDUCEL – C. ALLAIN - D. BARON – C. MOREAU – C. BEAUDOUIN – A. LECOQ – J. DELAUNAY

**Absent(s) excusé(s)** : /

Claudette MAIRE a donné pouvoir à Marie CONNEAU

Caroline BORDERIE a donné pouvoir à Benoît GAUTIER

**Secrétaire de séance** : Madame Delphine BARON a été désignée secrétaire de séance.

Adoption du compte rendu de la séance précédente : 07 mars 2022 à l'unanimité

Monsieur le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir :  
Autorisation de signer l'acte de vente pour la vente de la parcelle à Mayenne Habitat pour la construction de logements

-----

### ORDRE DU JOUR

#### Affaires générales :

- Organisation – Piscine – Dates d'ouverture et de fermeture pour la saison 2022

#### Affaires financières :

- Budget général – Approbation du compte de gestion de l'exercice 2021
- Budget lotissement des Vallons – Approbation du compte de gestion de l'exercice 2021
- Budget Chambre funéraire – Approbation du compte de gestion de l'exercice 2021
- Budget général – Approbation du compte administratif de l'exercice 2021
- Budget lotissement des Vallons – Approbation du compte administratif de l'exercice 2021
- Budget Chambre funéraire – Approbation du compte administratif de l'exercice 2021
- Budget général – Affectation du résultat de l'exercice 2021
- Budget lotissement des Vallons – Affectation du résultat de l'exercice 2021
- Budget Chambre funéraire – Affectation du résultat de l'exercice 2021
- Vote des taux des impôts directs locaux 2022
- Vote des participations et subventions communales pour l'exercice 2022
- Frais de scolarité 2022
- Budget général – Approbation du budget primitif de l'exercice 2022
- Budget lotissement des Vallons – Approbation du budget primitif de l'exercice 2022
- Budget Chambre funéraire – Approbation du budget primitif de l'exercice 2022

#### Personnel :

- Tableau des emplois et des effectifs – Création et suppression de postes

#### Informations et questions diverses :

**ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC - DATES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE  
DE LA PISCINE MUNICIPALE POUR LA SAISON 2022**

N° 2022-019

Rapporteur : J. RAILLARD

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-29 portant sur la compétence du Conseil municipal en matière de règlement des affaires de la Commune,

Considérant l'organisation des services municipaux, il paraît opportun de prévoir les dates d'ouverture et de fermeture de la piscine municipale pour la saison 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

**ARTICLE UNIQUE**

De fixer les dates d'ouverture et de fermeture de la piscine municipale comme suit :

- Ouverture au public : du mercredi 18 mai au samedi 17 septembre 2022 inclus

De décider que la piscine sera fermée au public le jeudi 14 juillet et le lundi 15 août 2022.

Vote : Pour : à l'unanimité.

**FINANCES - BUDGET GÉNÉRAL -  
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2021**

N° 2022-020

Rapporteur : B. LANDAIS

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L1612-12 disposant que le vote du compte administratif par l'organe délibérant doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Vu le compte de gestion 2021 produit par le Comptable public,

Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité,

Considérant que les dépenses et les recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, du compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2021 sont concordantes et s'établissent comme suit :

2021	DEPENSES REALISEES en €	RECETTES REALISEES en €	EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE en €	SOLDE D'EXECUTION en €
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	2 711 274,33	3 126 886,73	687 594,98	1 103 207,38
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	910 012,61	1 051 273,51	-172 512,61	-31 251,71
<b>RESULTAT GLOBAL SANS REPORTS</b>				<b>1 071 955,67</b>
<b>REPORTS D'INVESTISSEMENT</b>	158 242,89			-158 242,89
<b>RESULTAT GLOBAL</b>				<b>913 712,78</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

**ARTICLE UNIQUE**

D'approuver le compte de gestion de l'exercice 2021 de ce budget établi par le comptable public.

Vote : Pour : à l'unanimité

**FINANCES - BUDGET LOTISSEMENT DES VALLONS -  
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2021**

N° 2022-021

Rapporteur : B. LANDAIS

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L1612-12 disposant que le vote du compte administratif par l'organe délibérant doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Vu le compte de gestion 2021 produit par le comptable public,

Considérant que les dépenses et les recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, du compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2021 s'établissent comme suit :

2021	DEPENSES REALISEES en €	RECETTES REALISEES en €	EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE en €	SOLDE D'EXECUTION en €
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	226 008,04	153 072,82	72 936,22	1,00
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	169 234,59	168 634,59	600,00	0,00
<b>RESULTAT GLOBAL</b>				<b>1,00</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

**ARTICLE UNIQUE**

D'approuver le compte de gestion de l'exercice 2021 de ce budget établi par le comptable public.

Vote : Pour : à l'unanimité

**FINANCES - BUDGET CHAMBRE FUNERAIRE -  
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2021**

N° 2022-022

Rapporteur : B. LANDAIS

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L1612-12 disposant que le vote du compte administratif par l'organe délibérant doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Vu le compte de gestion 2021 produit par le comptable public,

Considérant que les dépenses et les recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, du compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2021 s'établissent comme suit :

2021	DEPENSES REALISEES en €	RECETTES REALISEES en €	EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE en €	SOLDE D'EXECUTION en €
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	14 849,11	35 390,86	78 962,61	99 504,36
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	5 889,36	6 917,27	563,65	1 591,56
<b>RESULTAT GLOBAL</b>				<b>101 095,92</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

**ARTICLE UNIQUE**

D'approuver le compte de gestion de ce budget, établi par le comptable public, pour l'exercice 2021.

Vote : Pour : à l'unanimité

**FINANCES - BUDGET GÉNÉRAL -  
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2021**

N° 2022-023

Rapporteur : B. LANDAIS

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L1612-12 disposant que le vote du compte administratif par l'organe délibérant doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Vu le compte de gestion 2021 produit par le Comptable public,

Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité,

Considérant que les dépenses et les recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, du compte de gestion du comptable public et du compte administratif de la Ville pour l'exercice 2021 sont concordantes, et s'établissent comme suit

2021	DEPENSES REALISEES en €	RECETTES REALISEES en €	EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE en €	SOLDE D'EXECUTION en €
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	2 711 274,33	3 126 886,73	687 594,98	1 103 207,38
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	910 012,61	1 051 273,51	-172 512,61	-31 251,71
<b>RESULTAT GLOBAL SANS REPORTS</b>				<b>1 071 955,67</b>
<b>REPORTS D'INVESTISSEMENT</b>	158 242,89			-158 242,89
<b>RESULTAT GLOBAL</b>				<b>913 712,78</b>

Le Maire ayant quitté la salle du Conseil municipal, en application des dispositions de l'article L2121-14 du CGCT, le Conseil municipal élit Madame Soizick SOULARD en tant que Présidente de la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

**ARTICLE UNIQUE**

D'approuver le compte administratif de l'exercice 2021 du budget général.

Vote : Pour : à l'unanimité

**FINANCES - BUDGET LOTISSEMENT DES VALLONS -  
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2021**

N° 2022-024

Rapporteur : B. LANDAIS

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L1612-12 disposant que le vote du compte administratif par l'organe délibérant doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Vu le compte de gestion 2021 produit par le comptable public,

Considérant que les dépenses et les recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, du compte de gestion du comptable public et du compte administratif du budget du lotissement des Vallons pour l'exercice 2021 sont concordantes, et s'établissent comme suit :

2021	DEPENSES REALISEES en €	RECETTES REALISEES en €	EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE en €	SOLDE D'EXECUTION en €
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	226 008,04	153 072,82	72 936,22	1,00
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	169 234,59	168 634,59	600,00	0,00
<b>RESULTAT GLOBAL</b>				<b>1,00</b>

Le Maire ayant quitté la salle du Conseil municipal, en application des dispositions de l'article L2121-14 du CGCT, le Conseil municipal élit Madame Soizick SOULARD en tant que Président de la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

**ARTICLE UNIQUE**

D'approuver le compte administratif de l'exercice 2021 du budget du lotissement des Vallons.

Vote : Pour : à l'unanimité

**FINANCES - BUDGET CHAMBRE FUNERAIRE -  
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2021**

**N° 2022-025**

**Rapporteur : B. LANDAIS**

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L1612-12 disposant que le vote du compte administratif par l'organe délibérant doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Vu le compte de gestion 2021 produit par le comptable public,

Considérant que les dépenses et les recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, du compte de gestion du comptable public et du compte administratif du budget de la chambre funéraire de Lassay-les-Châteaux pour l'exercice 2021 sont concordantes, et s'établissent comme suit :

2021	DEPENSES REALISEES en €	RECETTES REALISEES en €	EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE en €	SOLDE D'EXECUTION en €
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	14 849,11	35 390,86	78 962,61	99 504,36
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	5 889,36	6 917,27	563,65	1 591,56
<b>RESULTAT GLOBAL</b>				<b>101 095,92</b>

Le Maire ayant quitté la salle du Conseil municipal, en application des dispositions de l'article L2121-14 du CGCT, le Conseil municipal élit Madame Soizick SOULARD en tant que Présidente de la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

**ARTICLE UNIQUE**

D'approuver le compte administratif de l'exercice 2021 du budget de la chambre funéraire.

Vote : Pour : à l'unanimité

**FINANCES - BUDGET GÉNÉRAL - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021**

**N° 2022-026**

**Rapporteur : B. LANDAIS**

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L2311-5, R2311-11 et suivants fixant les règles d'affectation des résultats,

Vu la délibération n° 2022-023 relative aux résultats du compte administratif de l'exercice 2021,

Considérant les avis préparatoires de la commission des finances en date du 10 mars 2022,

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2021 fait apparaître les résultats suivants :

	RESULTATS 2021	DEPENSES REPORTEES	RECETTES REPORTEES	BESOIN DE FINANCEMENT
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	1 103 207,38	0,00	0,00	0,00
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	-31 251,71	-158 242,89		-189 494,60

Considérant que lorsque le résultat global de la section de fonctionnement est positif il sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (affectation à l'article 1068),

Considérant que pour l'exercice 2021, la section de fonctionnement est excédentaire, il est possible d'affecter en investissement la somme 189 494,60 €,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

#### ARTICLE 1

D'affecter le montant de 913 712,78 € (1 103 207,38 – 189 494,60) au compte 002- excédent de fonctionnement reporté » du budget primitif de l'exercice 2022, au titre du résultat de l'exercice 2021 et le montant de 189 494,60 € au compte 1068 en section d'investissement.

#### ARTICLE 2

D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote : Pour : à l'unanimité

<b>FINANCES - BUDGET LOTISSEMENT DES VALLONS – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021</b>
---

**N° 2022-027**

**Rapporteur : B. LANDAIS**

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L2311-5, R2311-11 et suivants fixant les règles d'affectation des résultats,

Vu la délibération n° 2022-024 relative aux résultats du compte administratif de l'exercice 2021,

Considérant les avis préparatoires de la commission des finances en date du 10 mars 2022,

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2021 fait apparaître les résultats suivants :

	RESULTATS 2021	DEPENSES REPORTEES	RECETTES REPORTEES	RESULTAT CUMULE
SECTION DE FONCTIONNEMENT	1,00	0,00	0,00	1,00
SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RESULTAT GLOBAL</b>				<b>1,00</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

#### ARTICLE 1

De reporter 1,00 € au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté » du budget primitif de l'exercice 2022, au titre du résultat de l'exercice 2021.

#### ARTICLE 2

D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote : Pour : à l'unanimité

<b>FINANCES - BUDGET CHAMBRE FUNERAIRE - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021</b>
---

**N° 2022-028**

**Rapporteur : B. LANDAIS**

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L2311-5, R2311-11 et suivants fixant les règles d'affectation des résultats,

Vu la délibération n° 2022-025 relative aux résultats du compte administratif de l'exercice 2021,

Considérant les avis préparatoires de la commission des finances en date du 10 mars 2022,

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2021 fait apparaître les résultats suivants :

	RESULTATS 2021	DEPENSES REPORTEES	RECETTES REPORTEES	RESULTAT CUMULE
SECTION DE FONCTIONNEMENT	99 504,36	0,00	0,00	99 504,36
SECTION D'INVESTISSEMENT	1 591,56	0,00	0,00	1 591,56
<b>RESULTAT GLOBAL</b>				<b>101 095,92</b>

Considérant que lorsque le résultat global de la section de fonctionnement est positif il sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (affectation à l'article 1068),

Considérant que pour l'exercice 2021, la section de fonctionnement est excédentaire et qu'il est prévu des travaux d'investissement en 2022, une partie du résultat de fonctionnement peut être affecté en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

#### ARTICLE 1

D'affecter le montant de 99 504,36 € au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté » du budget primitif de l'exercice 2022, au titre du résultat de l'exercice 2021 et 1 591,56 € au 001 « Excédent d'investissement reporté ».

#### ARTICLE 2

D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote : Pour : à l'unanimité

<b>FINANCES - BUDGET GÉNÉRAL</b>
<b>VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX 2022</b>

N° 2022-029

Rapporteur : B. LANDAIS

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29 et les articles L2331-1 et suivants,  
Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Considérant qu'il convient de fixer les taux d'imposition pour les taxes suivantes :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties,

pas de vote de taux pour la taxe d'habitation, celle-ci ayant été supprimée.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal a voté les taux suivants en 2021 :

- Taxe Foncier bâti : 26,88 % + 19,86 % = 46,74 %
- Taxe Foncier non bâti : 40,90 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

#### ARTICLE 1

De maintenir inchangés les taux communaux d'imposition pour l'exercice 2022 :

- Taxe Foncier bâti : 26,88 % + 19,86% = 46,74%
- Taxe Foncier non bâti : 40,90 %

D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces correspondantes.

Vote : Pour : à l'unanimité

<b>FINANCES - BUDGET GÉNÉRAL</b>
<b>VOTE DES PARTICIPATIONS ET DES SUBVENTIONS VERSÉES POUR L'EXERCICE 2022</b>

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L2121-29 portant sur la compétence du Conseil municipal en matière de règlement des affaires de la Commune,

Considérant les avis préparatoires de la commission des finances en date du 09 février 2022,

Considérant les participations de la Commune à divers organismes et l'aide qu'elle peut apporter au tissu associatif local,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

#### ARTICLE UNIQUE

De voter les participations à différents organismes extérieurs et les subventions aux associations locales suivantes :

<b>PARTICIPATIONS</b>	<b>2022 en €</b>
<b>CONTRIBUTIONS ORGANISMES REGROUPEMENT (65548)</b>	
Parc Naturel Régional (PNR) Normandie Maine	2 338,00
Territoire d'énergie (ex SDEGM) : Entretien éclairage public et Guichet unique DT/DICT éclairage public	15 900,00
SIVOM (participation fonctionnement)	253 844,00
SIVU des Petites Cités de Caractère (PCC)	4 837,37
<b>SOUS TOTAL CONTRIBUTIONS ORGANISMES REGROUPEMENT (65548)</b>	<b>276 919,37</b>
<b>AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES (6558)</b>	
Association des Maires et Adjointes	648,63
Association des Petites Cités de Caractère (PCC)	4 788,80
Conseil National des Villes et Villages Fleuris	175,00
POLLENIZ (ex FDGDON)	531,62
Fondation du Patrimoine	0,00
OGEC Saint Sauveur	61 203,60
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>67 347,65</b>
<b>TOTAL</b>	<b>344 267,02</b>



SUBVENTIONS	Budget 2022
A.D.M.R.	3 550,00
AFN du canton	500,00
Aide au Tiers Monde	600,00
A.M.A.P. (Association de maintien de l'agriculture paysanne)	600,00
Amicale Laïque	0,00
Association Culturelle	4 000,00
Association des conciliateurs de Justice de la Cour d'Appel d'Angers	100,00
Association sportive du Collège Victor Hugo	400,00
Association sociale intercommunale (ASI)	1 794,40
CAUE	0,00
CENA (Cercle d'Etudes Nouvelles d'Anthropologie)	500,00
Classe de neige école privée Saint-Sauveur	6 240,00
Classe de neige école publique (1 année sur 2)	0,00
Club de la bonne entente Niort	135,00
Club de l'Amitié Lassay	1 100,00
Club de l'Amitié Melleray	135,00
Génération Mouvement (ancien nom : Club des Aînés La Baroche-Gondouin/St Julien-du-Terroux)	135,00
Coopérative école élémentaire publique (voyage scolaire)	900,00
Coopérative école maternelle publique (voyage scolaire)	375,00
Cyclo Club lasséen	150,00
Enlassayvous (Union commerciale)	500,00
Etoile cycliste Mayenne	0,00
F.F.Randonnée	40,00
Familles Rurales	475,00
Football Club	5 000,00
L'approche compagnie - Association de théâtre	0,00
La Barochéenne	0,00
La pétanque lasséenne	650,00
Les Amis de l'orgue de Lassay-les-Châteaux	900,00
Les Amis du Château de Lassay-les-Châteaux	1 330,00
Les Amis du Château de Lassay-les-Châteaux - Subvention exceptionnelle réalisation de 2 maquettes	2 500,00
Les Mains vertes	500,00
Les P'tits Lassynous	400,00
Niort animations	400,00
Office du Tourisme - Journée des Peintres	230,00
OGEC (voyage scolaire)	900,00
Saint-Fraimbault Animations	0,00
Société de Pêche "La Gaule Lasséenne"	800,00
Sporting Club (Hand-Ball, Tennis de Table, Gymnastique volontaire)	3 000,00
Tennis Club lasséen	2 500,00
Au fil des pages (anciennement Tournepage)	4 000,00
Troupe théâtrale lasséenne	0,00
Les Entrelacés	20 000,00
Réserve (soutien au tissu associatif lasséen)	2 930,60
<b>TOTAL SUBVENTIONS PERSONNES DE DROIT PRIVE (65748)</b>	<b>68 270,00</b>

5 conseillers ne prennent pas part au vote (Mesdames Fabienne BEAUDUCEL, Marie-France THÉLIER, Messieurs Christophe BEAUDOUIN, Benoît GAUTIER et Alain LECOQ).

Vote : Pour : à l'unanimité

## FRAIS DE SCOLARITÉ 2022

N° 2022-031

Rapporteur : B. LANDAIS

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment l'article L2321-2 relatif aux dépenses obligatoires de la Commune,

Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L212-4 relatif à la charge des écoles publiques incombant à la Commune,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, et la circulaire du 6 août 2007, prise pour son application, disposant que dans un principe d'équité au sein d'une même collectivité, les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public,

Considérant que la participation communale aux frais de fonctionnement des écoles privées pour les élèves est établie par référence aux dépenses de fonctionnement réalisées dans les écoles publiques de la Commune,

Considérant que les dépenses de fonctionnement afférentes aux écoles publiques de la commune de Lassay-les-Châteaux s'élèvent à 850,05 € par élève, sur la base de l'exercice budgétaire 2021, telles qu'elles apparaissent dans le tableau ci-dessous :

<b>ECOLES PUBLIQUES - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2021</b>
Rémunération (Adjoints techniques)	61 032,20
Produits pharmaceutiques	169,15
Acquisition matériel	4 364,31
Label école numérique	3 703,47
Entretien bâtiment	9 303,37
Eau	1 889,18
Electricité	2 993,30
Fuel (dépenses - recettes CCHL 16% des dépenses)	17 197,40
France télécom (tél + internet)	1 196,74
Assurance (forfait)	350,00
Fournitures scolaires	6 711,56
Produits entretien (forfait)	2 684,29
Location - 2 copieurs	2 526,12
Maintenance - 2 copieurs	1 522,00
Maintenance informatique et autres	1 201,40
Transports collectifs - Piscine Mayenne	462,00
<b>TOTAL</b>	<b>117 306,49</b>
<b>ECOLES PUBLIQUES - NOMBRE D'ELEVES</b>	<b>2021</b>
Elémentaire	91
Maternelle	47
<b>TOTAL</b>	<b>138</b>
<b>Coût annuel par élève</b>	<b>850,05</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

**ARTICLE 1**

De fixer les frais de scolarité, pour l'exercice 2022, à **850,05 €** par élève scolarisé dans les écoles publiques de la Commune et domicilié en dehors de la commune de Lassay-les-Châteaux.

**ARTICLE 2**

De valider les montants ci-dessus pour le calcul de la contribution versée à l'OGEC Saint-Sauveur.  
Cette dernière s'élèvera, au titre de l'année 2022, à 850,05 € par élève.

Vote : Pour : à l'unanimité

<b>BUDGET GÉNÉRAL</b> <b>APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2022</b>
---

**N° 2022-032**

**Rapporteur : B. LANDAIS**

Vu l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales, relatif à l'adoption du budget de la Commune,

Vu la délibération n° 2022-023 relative aux résultats du compte administratif de l'exercice 2021,

Vu la délibération n° 2022-026 portant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2021,

Vu la délibération n° 2022-029 adoptant les taux communaux applicables aux impositions locales,

Vu la délibération n° 2022-030 portant sur les participations et subventions communales,

Considérant les avis préparatoires de la commission des finances en date du 10 mars 2022,

Considérant que le budget primitif proposé s'équilibre en fonctionnement et en investissement,

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES						
Chapitres	Libellés	Budget précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Vote	TOTAL (=RAR+Vote)
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>						
011	Charges à caractère général	724 832,00		806 340,00	806 340,00	806 340,00
012	Charges de personnel et frais	1 217 600,00		1 228 744,00	1 228 744,00	1 228 744,00
014	Atténuations de produits	37 725,00		37 725,00	37 725,00	37 725,00
022	Dépenses imprévues	109 336,16		95 184,39	95 184,39	95 184,39
65	Autres charges de gestion cour.	486 538,59		513 983,61	513 983,61	513 983,61
66	Charges financières	51 000,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
67	Charges exceptionnelles	1 700,00		8 600,19	8 600,19	8 600,19
68	Dotations aux provisions	2 500,00		2 500,00	2 500,00	2 500,00
	Autres				0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>2 631 231,75</b>		<b>2 743 077,19</b>	<b>2 743 077,19</b>	<b>2 743 077,19</b>
023	Virement sect° d'investissement	836 536,05		864 568,60	864 568,60	864 568,60
042	Op. d'ordre de transfert entre sect°	73 195,18		83 176,21	83 176,21	83 176,21
043	Op. d'ordre à l'int. de la sect° fonct°					0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>909 731,23</b>		<b>947 744,81</b>	<b>947 744,81</b>	<b>947 744,81</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 540 962,98</b>		<b>3 690 822,00</b>	<b>3 690 822,00</b>	<b>3 690 822,00</b>
D 002	RESULTAT REPORTE OU ANTI.					
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>3 540 962,98</b>		<b>3 690 822,00</b>	<b>3 690 822,00</b>	<b>3 690 822,00</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>						
013	Atténuations de charges	30 000,00		33 000,00	33 000,00	33 000,00
70	Produits des services	182 050,00		205 000,00	205 000,00	205 000,00
73	Impôts et taxes	1 769 982,00		1 831 613,00	1 831 613,00	1 831 613,00
74	Dotations, participations	746 331,00		643 132,00	643 132,00	643 132,00
75	Autres prod. De gestion cour.	122 105,00		60 064,22	60 064,22	60 064,22
76	Produits financiers	2 000,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00
77	Produits exceptionnels	500,00		2 300,00	2 300,00	2 300,00
	Autres				0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>2 852 968,00</b>		<b>2 777 109,22</b>	<b>2 777 109,22</b>	<b>2 777 109,22</b>
042	Op. d'ordre de transfert entre sect°					
043	Op. d'ordre à l'int. de la sect°					
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>						
<b>TOTAL</b>		<b>2 852 968,00</b>		<b>2 777 109,22</b>	<b>2 777 109,22</b>	<b>2 777 109,22</b>
R 002	RESULTAT REPORTE OU ANTI.	687 594,98		913 712,78	913 712,78	913 712,78
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>3 540 562,98</b>		<b>3 690 822,00</b>	<b>3 690 822,00</b>	<b>3 690 822,00</b>

SECTION INVESTISSEMENT - CHAPITRES						
Chapitres	Libellés	Budget précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Vote	TOTAL (=RAR+Vote)
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>						
16	Emprunts et dettes	166892,7		118 153,12	118 153,12	118 153,12
21	Immobilisations corporelles		13 076,48	702 385,08	702 385,08	715 461,56
23	Immobilisations en cours			1 497 002,79	1 497 002,79	1 497 002,79
106	Travaux bâtiments divers	157 140,62	63 827,73			63 827,73
107	Accessibilité	135 600,00	26 348,75			26 348,75
108	Voiries aménagées	25 000,00				0,00
109	Plantations	5 000,00				0,00
110	Rue de Couterne	245 682,00				0,00
111	Voires diverses	274 215,66	6 045,30			6 045,30
112	Aménagements équi. Sportifs	41 403,79				0,00
113	Eclairage public	45 155,01				0,00
114	Place Victor Hugo	36 270,00				0,00
115	Signalétique	33 500,00				0,00
116	Patrimoine classé	10 000,00				0,00
117	Terrains autres voiries	3 000,00	458,63			458,63
118	Amenag. Service espaces	320 000,00	30 492,00			30 492,00
119	Bâtiments multi activités	20 000,00				0,00
120	Renov. Énergétique logements	145 600,00	17 400,00			17 400,00
128	Réaménag. Service technique					0,00
129	Acquisition matériel	143 323,25	594,00			594,00
130	Plan cavalier	15 000,00				0,00
172	Acquisitions foncières	30 000,00				0,00
185	Cimetières	46 000,00				0,00
204	Subventions équipement	340 495,03		226 965,02	226 965,02	226 965,02
27	Autres immobilisations financières			1 025,39	1 025,39	1 025,39
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>2 239 278,06</b>	<b>158 242,89</b>	<b>2 545 531,40</b>	<b>2 545 531,40</b>	<b>2 703 774,29</b>
040	Op. d'ordre de transfert entre sect°	5 000,00				
041	Opérations patrimoniales					
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>5 000,00</b>				
<b>TOTAL</b>		<b>2 244 278,06</b>	<b>158 242,89</b>	<b>2 545 531,40</b>	<b>2 545 531,40</b>	<b>2 703 774,29</b>
D 001	SOLDE NEGATIF REP. OU ANT.	172 512,61		31 251,71	31 251,71	31 251,71
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>2 416 790,67</b>	<b>158 242,89</b>	<b>2 576 783,11</b>	<b>2 576 783,11</b>	<b>2 735 026,00</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>						
13	Subventions d'investissement	282 140,36		537 625,36	537 625,36	537 625,36
16	Emprunts dettes assim.	400 500,00		985 161,23	985 161,23	985 161,23
21	Immobilisations corporelles	10 412,50				0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>693 052,86</b>	<b>0,00</b>	<b>1 522 786,59</b>	<b>1 522 786,59</b>	<b>1 522 786,59</b>
10	Dotations, fonds divers et réserv.	623 530,36		264 494,60	264 494,60	264 494,60
18	Compte de liaison : affectation					
26	Particip. créances rattachées à					
27	Autres immobilisations financières	30 476,22				0,00
024	Produits des cessions	160 000,00				0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>814 006,58</b>		<b>264 494,60</b>	<b>264 494,60</b>	<b>264 494,60</b>
45...2	Tot. Opé. pour cpte de tiers					
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>1 507 059,44</b>		<b>1 787 281,19</b>	<b>1 787 281,19</b>	<b>1 787 281,19</b>
021	Virement de la sect° de fonction.	836 536,05		864 568,60	864 568,60	864 568,60
040	Op. d'ordre de transfert entre sect°	73 195,18		83 176,21	83 176,21	83 176,21
041	Opérations patrimoniales					
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>909 731,23</b>		<b>947 744,81</b>	<b>947 744,81</b>	<b>947 744,81</b>
<b>TOTAL</b>						
R001	SOLDE POSITIF REP. OU ANT.				0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>2 416 790,67</b>	<b>0,00</b>	<b>2 735 026,00</b>	<b>2 735 026,00</b>	<b>2 735 026,00</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

**ARTICLE 1**

D'approuver les montants de recettes et de dépenses inscrits aux chapitres rappelés dans les tableaux d'équilibre du budget général pour l'exercice 2022, soit en section de fonctionnement 3 690 822,00 € et en section d'investissement 2 735 026,00 €.

**ARTICLE 2**

De préciser que les crédits sont votés au niveau du chapitre pour chacune des sections budgétaires.

**ARTICLE 3**

D'autoriser le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote : Pour : à l'unanimité

<p style="text-align: center;"><b>BUDGET LOTISSEMENT DES VALLONS APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2022</b></p>
--

**N° 2022-033**

**Rapporteur : B. LANDAIS**

Vu l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales, relatif à l'adoption du budget de la Commune,

Vu la délibération n° 2022-024 relative aux résultats du compte administratif de l'exercice 2021,

Considérant l'avis préparatoire de la commission des finances en date du 10 mars 2022,

Considérant que le budget primitif proposé s'équilibre en fonctionnement et en section d'investissement,

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES						
Chapitres	Libellés	Budget précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Vote	TOTAL (=RAR+Vote)
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>						
011	Charges à caractère général			6 000,00	6 000,00	6 000,00
012	Charges de personnel et frais				0,00	0,00
65	Autres charges de gestion cour.			5,00	5,00	5,00
022	Dépenses imprévues				0,00	0,00
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>				<b>6 005,00</b>	<b>6 005,00</b>	<b>6 005,00</b>
042	Op. d'ordre de transfert entre sect°			139 072,82		0,00
043	Op. d'ordre à l'int. de la sect° fonct°				0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>				<b>139 072,82</b>	<b>139 072,82</b>	<b>139 072,82</b>
D 002	RESULTAT REPORTE OU ANTI.					
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>				<b>145 077,82</b>	<b>145 077,82</b>	<b>145 077,82</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>						
013	Atténuations de charges					
70	Produits des services					0,00
75	Autres prod. De gestion cour.			4 978,61	4 978,61	4 978,61
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>				<b>4 978,61</b>	<b>4 978,61</b>	<b>4 978,61</b>
042	Op. d'ordre de transfert entre sect°			140 098,21	140 098,21	140 098,21
043	Op. d'ordre à l'int. de la sect°					
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>				<b>140 098,21</b>	<b>140 098,21</b>	<b>140 098,21</b>
R 002	RESULTAT REPORTE OU ANTI.			1,00	1,00	1,00
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>					<b>145 077,82</b>	<b>145 077,82</b>

SECTION INVESTISSEMENT - CHAPITRES						
Chapitres	Libellés	Budget précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Vote	TOTAL (=RAR+Vote)
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>						
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
10	Dotations, fonds divers et réserv.					
13	Subventions d'investissement					
020	Dépenses imprévues					
<b>Total des dépenses d'investissement</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040	Op. d'ordre de transfert entre sect°			140 098,21	140 098,21	140 098,21
041	Opérations patrimoniales					
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>				<b>140 098,21</b>	<b>140 098,21</b>	<b>140 098,21</b>
D 001	SOLDE NEGATIF REP. OU ANT.					
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>0,00</b>	<b>140 098,21</b>	<b>140 098,21</b>	<b>140 098,21</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>						
16	Emprunts et dettes assimilées			1 025,39	1 025,39	1 025,39
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
10	Dotations, fonds divers et réserv.					
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>				<b>1 025,39</b>	<b>1 025,39</b>	<b>1 025,39</b>
021	Virement de la sect° de fonction.					
040	Op. d'ordre de transfert entre sect°			139 072,82	139 072,82	139 072,82
041	Opérations patrimoniales					
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>				<b>139 072,82</b>	<b>139 072,82</b>	<b>139 072,82</b>
R001	SOLDE POSITIF REP. OU ANT.					0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>					<b>140 098,21</b>	<b>140 098,21</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

#### ARTICLE 1

D'approuver les montants de recettes et de dépenses inscrits aux chapitres rappelés dans les tableaux d'équilibre du budget Lotissement Vallons pour l'exercice 2022, soit en section de fonctionnement 144 077,82 € et en section d'investissement 140 098,21 €.

#### ARTICLE 2

De préciser que les crédits sont votés au niveau du chapitre pour chacune des sections budgétaires.

#### ARTICLE 3

D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote : Pour : à l'unanimité

<b>BUDGET CHAMBRE FUNERAIRE</b> <b>APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2022</b>
---

N° 2022-034

Rapporteur : B. LANDAIS

Vu l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales, relatif à l'adoption du budget de la Commune,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2022-025, relative aux résultats du compte administratif de l'exercice 2021,



Considérant l'avis préparatoire de la commission des finances en date du 10 mars 2022,

Considérant que le budget primitif proposé s'équilibre en section de fonctionnement et en section d'investissement,

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>						
Chapitres	Libellés	Budget précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Vote	TOTAL (=RAR+Vote)
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>						
011	Charges à caractère général	19 932,00		20 450,00	20 450,00	20 450,00
012	Charges de personnel et frais	3 000,00		3 000,00	3 000,00	3 000,00
022	Dépenses imprévues	82,57		122,56	122,56	122,56
65	Autres charges de gestion courante	5,00		10,00	10,00	10,00
66	Charges financières	-358,32				0,00
67	Charges exceptionnelles	378,00				0,00
	Autres					0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>23 039,25</b>		<b>23 582,56</b>	<b>23 582,56</b>	<b>23 582,56</b>
023	Virement sect° d'investissement	70 711,09		97 615,00	97 615,00	97 615,00
042	Op. d'ordre de transfert entre sect°	6 917,27		6 917,44	6 917,44	6 917,44
043	Op. d'ordre à l'int. de la sect° fonct°					0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>77 628,36</b>		<b>104 532,44</b>	<b>104 532,44</b>	<b>104 532,44</b>
<b>TOTAL</b>						<b>0,00</b>
D 002	RESULTAT REPORTE OU ANTI.					
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>100 667,61</b>		<b>128 115,00</b>	<b>128 115,00</b>	<b>128 115,00</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>						
70	Produits des services	21 700,00		28 100,64	28 100,64	28 100,64
75	Autres prod. De gestion cour.	5,00		10,00	10,00	10,00
77	Produits exceptionnels			500,00	500,00	500,00
	Autres					
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>21 705,00</b>		<b>28 610,64</b>	<b>28 610,64</b>	<b>28 610,64</b>
042	Op. d'ordre de transfert entre sect°					
043	Op. d'ordre à l'int. de la sect°					
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>						
<b>TOTAL</b>						
R 002	RESULTAT REPORTE OU ANTI.	78 962,61		99 504,36	99 504,36	99 504,36
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>100 667,61</b>		<b>128 115,00</b>	<b>128 115,00</b>	<b>128 115,00</b>

SECTION INVESTISSEMENT - CHAPITRES						
Chapitres	Libellés	Budget précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Vote	TOTAL (=RAR+Vote)
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>						
16	Emprunts et dettes assimilées	4 384,36		10 000,00	10 000,00	10 000,00
21	Immobilisations corporelles	285 707,65		96 424,00	96 424,00	96 424,00
23	Immobilisations en cours			270 250,00	270 250,00	270 250,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>290 092,01</b>	<b>0,00</b>	<b>376 674,00</b>	<b>376 674,00</b>	<b>376 674,00</b>
D 001	SOLDE NEGATIF REP. OU ANT.					
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>290 092,01</b>	<b>0,00</b>	<b>376 674,00</b>	<b>376 674,00</b>	<b>376 674,00</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>						
001	Excédent d'investissement	563,65		1 591,56	1 591,56	1 591,56
10	Dotations - Fonds divers					
16	Emprunts et dettes	211 900,00		270 550,00	270 550,00	270 550,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>212 463,65</b>	<b>0,00</b>	<b>272 141,56</b>	<b>272 141,56</b>	<b>272 141,56</b>
021	Virement de la sect° de fonction.	70 711,09		97 615,00	97 615,00	97 615,00
040	Op. d'ordre de transfert entre sect°	6 917,27		6 917,44	6 917,44	6 917,44
041	Opérations patrimoniales					
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>77 628,36</b>	<b>0,00</b>	<b>104 532,44</b>	<b>104 532,44</b>	<b>104 532,44</b>
R001	SOLDE POSITIF REP. OU ANT.					
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>290 092,01</b>	<b>0,00</b>	<b>376 674,00</b>	<b>376 674,00</b>	<b>376 674,00</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

#### ARTICLE 1

D'approuver les montants de recettes et de dépenses inscrits aux chapitres rappelés dans les tableaux d'équilibre du budget Chambre funéraire pour l'exercice 2022, soit 128 115,00 € en section de fonctionnement et 376 674,00 € en section d'investissement.

#### ARTICLE 2

De préciser que les crédits sont votés au niveau du chapitre pour chacune des sections budgétaires.

#### ARTICLE 3

D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote : Pour : à l'unanimité

<b>PERSONNEL – TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS – CREATION ET SUPPRESSION DE POSTES</b>
---

N° 2022-035

Rapporteur : S. SOULARD

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-29 portant sur la compétence du Conseil municipal en matière de règlement des affaires de la commune,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988, modifié par le décret n° 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 susvisée,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2022-008 du 17 janvier 2022 modifiant le tableau des emplois et des effectifs,

Vu le budget général de la Commune,

Considérant les départs de la collectivité (mutation, retraite) et le recrutement d'agents contractuels pour les services administratif, enfance et espaces verts,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

#### **ARTICLE 1**

De supprimer, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022 :

- un poste au grade de Rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet.
- un poste au grade de Technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet.
- un poste au grade d'Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet.
- un poste au grade d'Adjoint technique, à temps non complet (18h00)
- un poste au grade d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (20h).

#### **ARTICLE 2**

De créer à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022 :

- 2 postes au grade d'Adjoint administratif : 1 à temps complet et 1 à temps non-complet (28h00)
- 2 postes au grade d'Adjoint technique : 1 à temps complet et 1 à temps non complet (27h52)

D'augmenter le temps d'emploi d'un adjoint animation de 27h à 29h50 à compter du 19 avril 2022.

#### **ARTICLE 3**

De modifier le tableau des emplois et des effectifs comme suit :

CADRE D'EMPLOI	GRADES	CATEGORIES	POSTES OUVERTS	DUREE HORAIRE HEBDOMADAIRE
<b>TITULAIRES</b>				
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>				
Rédacteur	Rédacteur principal 1ère classe	B	1	35h00
	Rédacteur principal 2ème classe	B	1	35h00
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1ère classe	C	2	35h00
	Adjoint administratif principal 2ème classe	C	1	35h00
	Adjoint administratif	C	1	35h00
<b>FILIERE ANIMATION</b>				
Animateur	Animateur territorial	B	1	35h00
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	2	35h00 33h49
	Adjoint d'animation	C	4	35h00 28h12 29h50 24h48
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>				
Technicien	Technicien principal de 1ère classe	B	1	35h00
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	C	5	35h00
	Adjoint technique principal de 2ème classe	C	6	35h00 (3 agents) 32h25 32h00 26h50
	Adjoint technique	C	5	35h00 29h46 23h43 16h12 12h55
<b>NON-TITULAIRES</b>				
<b>TEMPORAIRES</b>				
Responsable des services techniques	Technicien principal de 2ème classe	B	1	35h00
Educateur des APS	Educateur principal des APS 1ère classe	B	1	35h00
Contrat d'engagement éducatif	Adjoint d'animation	C	6	48h00
Adjoint technique	Adjoint technique	C	8	35h00 (7) 27h52
Adjoint administratif	Adjoint administratif	C	3	35h00 35h00 28h00
<b>APPRENTIS</b>				
Apprenti	Adjoint technique	C	2	35h00

Vote : Pour : à l'unanimité

**FINANCES – LOTISSEMENT RUE D'AMBRIERES – CONSTRUCTION DE 6 LOGEMENTS MAYENNE  
HABITAT – AUTORISATION DE SIGNER**

N° 2022-036

Rapporteur : J. RAILLARD

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L.2121-29 portant sur la compétence du Conseil municipal en matière de règlement des affaires de la Commune,

Vu la délibération N° 2021-019, en date du 1<sup>er</sup> mars 2021, relative à la vente de la parcelle cadastrée section AC n° 519 située 32 rue d'Ambrières d'une superficie de 1646 m<sup>2</sup> à Mayenne habitat pour la construction de 6 logements (2 T2 - 2 T3 et 2 T4),

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

**ARTICLE 1**

D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente de la parcelle et toutes les pièces s'y rapportant.

Vote : Pour : à l'unanimité

**INFORMATIONS**

► **Compte-rendu des décisions prises par le Maire en exécution des délégations du Conseil municipal :**

Monsieur Jean RAILLARD rend compte au Conseil municipal des décisions qu'il a prises, depuis la dernière réunion, en vertu des délégations qui lui sont accordées :

Droit de préemption urbain :

Date	Adresse du bien	Référence cadastrale	Contenance	Suite donnée
04 mars 2022	8 rue Saint-Sauveur 53110 Lassay-les-Châteaux	AC n° 119 et 147	207 m <sup>2</sup>	Renonciation
04 mars 2022	17 Rue Maurice Ravel 53110 Lassay-les-Châteaux	ZD n° 179	629 m <sup>2</sup>	Renonciation
04 mars 2022	11 Rue de Domfront 53110 Lassay-les-Châteaux	AB n° 9 et 487	246 m <sup>2</sup>	Renonciation
22 mars 2022	9 Rue d'Ambrières 53110 Lassay-les-Châteaux	AB n° 326	34 m <sup>2</sup>	Renonciation

► **Permanences des élus :**

- Samedi 16 avril 2022 : MF THÉLIER
- Samedi 23 avril 2022 : M. RIGOUIN
- Samedi 30 avril 2022 : S. SOULARD
- Samedi 07 mai 2022 : M. CONNEAU
- Samedi 14 mai 2022 : B. LANDAIS

► **Date prévisionnelle du prochain(s) Conseil(s) :** lundi 09 mai 2022

Fin de la séance à 22h40

N° DELIBERATION	OBJET
2022-019	PISCINE - DATES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DE LA PISCINE SAISON 2022
2022-020	BUDGET GENERAL - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2021
2022-021	LOTISSEMENT DES VALLONS - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2021
2022-022	CHAMBRE FUNERAIRE - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2021
2022-023	BUDGET GENERAL - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2021
2022-024	LOTISSEMENT DES VALLONS - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2021
2022-025	CHAMBRE FUNERAIRE - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2021
2022-026	BUDGET GENERAL - AFFECTATION DU RESULTAT EXERCICE 2021
2022-027	LOTISSEMENT DES VALLONS - AFFECTATION DU RESULTAT EXERCICE 2021
2022-028	CHAMBRE FUNERAIRE - AFFECTATION DU RESULTAT EXERCICE 2021
2022-029	VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX EXERCICE 2022
2022-030	VOTE DES PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS COMMUNALES EXERCICE 2022
2022-031	FRAIS DE SCOLARITÉ
2022-032	BUDGET GENERAL - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2022
2022-033	LOTISSEMENT DES VALLONS - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2022
2022-034	CHAMBRE FUNERAIRE - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2022
2022-035	TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS - CREATION ET SUPPRESSION DE POSTES
2022-036	LOTISSEMENT RUE D'AMBRIERES - CONSTRUCTION DE 6 LOGEMENTS PAR MAYENNE HABITAT - AUTORISATION DE SIGNER L'ACTE DE VENTE

NOM Prénom	PRESENT	SIGNATURE
RAILLARD Jean	x	
SOULARD Soizick	x	
RIGOUIN Michel	x	
CONNEAU Marie	x	
LANDAIS Benoît	x	
THELIER Marie-France	x	
ALLAIN Constant	x	
MAIRE Claudette		M. CONNEAU
BEAUDUCEL Fabienne	x	
LECOQ Alain	x	
MOREAU Christine	x	
LEBLANC Thierry	x	
SAINT-ELLIER Sylvain	x	
POUSSIER Martine	x	
BEAUDOUIN Christophe	x	
BARON Delphine	x	
GAUTIER Benoît	x	
BORDERIE Caroline		B. GAUTIER
DELAUNAY Julien	x	

Affiché le : 20 avril 2022

Retiré le :